



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD.
M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mme Françoise TENENBAUM	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Rémi DELATTE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Centre de Maintenance - Lancement d'un appel d'offres pour l'installation de distribution de sable

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 mai 2008 par laquelle le Conseil de Communauté a validé le principe de réalisation de 2 lignes de TCSP et décidé le lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 septembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de la mettre à la disposition du public,

Vu la délibération n° GD2008-11-12-07 en date du 12 novembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-03 en date du 25 septembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé l'acquisition par la SNCF du site de l'Etablissement de Maintenance du Matériel (EMM cadastré section DE n°19p pour la partie située à Dijon et section AN n°1p pour la partie située sur Chenôve, d'une superficie totale d'environ 13,10 ha,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la réalisation des deux premières lignes de tramways de l'agglomération dijonnaise, il est nécessaire d'organiser la maintenance, l'exploitation et le remisage du matériel roulant dédié au réseau de transports en commun de l'agglomération.

Le Grand Dijon dispose pour cela d'une parcelle de 11,7 ha environ située à cheval sur les communes de Chenôve et Dijon, rue Nicolas Cugnot, Aristide Briand et rue des Ateliers et dédiée à un vaste projet de construction dont la finalité sera d'assurer :

- la maintenance corrective et préventive du matériel roulant (bus et tramways)
- l'entretien courant du matériel roulants
- le remisage du matériel roulant
- l'exploitation du réseau bus et tramway et sa gestion administrative

Le centre de maintenance doit être équipé d'installations spécifiques à la maintenance des tramways telles que la distribution de sable.

Les tramways sont équipés de réservoirs de sable et d'un circuit d'éjection utilisé pour optimiser l'adhérence, (système anti-enrayage/anti-patinage), des roues motrices sur les rails.

Le remplissage de ces sablières s'effectue au moyen d'un dispositif de distribution spécifique.

Ce dispositif de distribution est localisé dans la station service tramway maintenue « hors gel ». Il est situé en amont de la machine à laver les tramways.

Les différents postes de distribution de sable sont implantés sur le dallage du bâtiment, de part et d'autre des bogies moteurs du tramway.

Cet équipement fera l'objet d'un appel d'offres ouvert en vue de prestations comprenant les études d'exécution, la fabrication, les tests en usine, la livraison, l'installation, les essais sur le site, la mise en service et la documentation technique.

Le montant prévisionnel de ce marché est de 284 000 € TTC

Vu l'avis de la Commission déplacements,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet la fourniture et de l'installation de distribution de sable ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de passation de ce marché
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

21 MAI 2010



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président
COMMUNAUTÉ
DE
L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
Pierre PRIBETICH
21075 DIJON

Convocation envoyée le 12 mai 2010

Publié le 21 mai 2010

Déposé en Préfecture le